

- 9 NOV. 2018



PRÉFET DU GARD

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer du Gard

Service Eau et Risques
Guichet Unique de l'Eau

Dossier suivi par :
Sylvain MERELLE
Tél. : +33 4 66 62 63 16
Mèl : sylvain.merelle@gard.gouv.fr

Le Préfet
à
ARGAN
21 RUE BEFFROY
92200 NEUILLY SUR SEINE

NIMES, le 05 Novembre 2018

Objet : Autorisation environnementale au titre de l'ordonnance n° 2017-80 du 26
janvier 2017

Centre de tri de colis de Fournès

Accusé de réception au guichet unique de l'eau.

Réf. : 30-2018-00362

Après analyse de la liste des pièces fournies à l'appui de votre demande et en application de l'article R181-16 du code de l'environnement, j'accuse réception de votre demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, concernant l'opération suivante :

Centre de tri de colis de Fournès

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 31 Octobre 2018
- numéro d'enregistrement au guichet unique : **30-2018-00362**
- date de l'accusé de réception du dossier complet : 05 Novembre 2018. Cette date engage officiellement le dossier dans les étapes d'instruction.

Votre dossier s'inscrit dans la procédure d'autorisation environnementale mise en œuvre dans le cadre de la simplification administrative.

Au vu de votre demande d'autorisation environnementale, les procédures traitées dans le cadre de votre dossier sont les suivantes :

- l'autorisation loi sur l'eau
- la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées
- l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000

Votre dossier a été transmis au service de police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard qui est chargé de coordonner l'instruction de ce dossier, dont l'adresse est rappelée en pied de ce courrier, et se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Enfin, je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de l'instruction de votre dossier.

Pour le préfet et par délégation
P/le directeur départemental des territoires
et de la mer du Gard et par délégation
l'adjoint au chef du service eau et risques

Jérôme GAUTHIER

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.